

Approbation du Compte de gestion 2022 (062023008)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31 et 2511-45 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la délibération 062023007 en date du 22 mai 2023 par laquelle le Conseil d'arrondissement a élu M _____ Président de la séance pour l'examen du Compte de gestion 2022 ;

Vu le rapport présenté par M _____ ;

Sur proposition de M _____ de la séance pour l'examen du Compte de gestion 2022 :

DELIBERE

Article unique : Le Compte de gestion 2022 (ci-après annexé) est arrêté.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

.....par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

